

Vertiv ajoute de nouveaux modèles d'onduleurs monophasés avec voltage européen à sa gamme Lithium-Ion en pleine expansion

La famille d'onduleurs Vertiv™ Liebert® GXT5 Lithium-Ion s'enrichit de modèles 5kVA à 10kVA avec voltage européen (Global Voltage - GV) pour les déploiements critiques en périphérie en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

Rungis, [24 Avril, 2024] – [Vertiv](#) (NYSE : VRT), fournisseur mondial de solutions de continuité et d'infrastructures numériques critiques, annonce l'extension de sa gamme de systèmes d'alimentation sans interruption (ASI) [Vertiv™ Liebert® GXT5 Lithium-Ion on line](#) double conversion pour les applications 5kVA à 10kVA avec voltage européen (GV) (200V-240V ; 230V par défaut). Cette extension de la gamme Liebert GXT5 Lithium-Ion à 10kVA (de [1-3kVA](#)) complète le portefeuille Vertiv de systèmes ASI et de solutions d'onduleurs lithium-ion pour la périphérie du réseau. Vertiv accepte dès à présent les commandes pour les nouveaux modèles GV de 5 à 10kVA en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA), et livre à partir des stocks actuels.

Les modèles Liebert GXT5 Lithium-Ion sont conçus pour les espaces limités spécifiques à la périphérie des réseaux, avec une conception compacte rack/tour et seulement une hauteur de rack 3U (onduleurs 5kVA à 10kVA). Ces modèles GXT5 Lithium-Ion GV comprennent une armoire bypass de maintenance intégrée qui préserve l'espace U supplémentaire du rack. Tous les onduleurs Liebert GXT5 Lithium-Ion bénéficient d'une garantie de cinq ans.



La densité de puissance supérieure des batteries lithium-ion a permis à Vertiv d'augmenter l'autonomie dans un espace réduit par rapport à une ASI classique équipée de batteries plomb étanches (VRLA), et cette autonomie peut être prolongée avec jusqu'à huit armoires de batteries externes. Avec des performances améliorées à des températures de fonctionnement plus élevées et une durée de vie plus longue, les batteries lithium-ion du Liebert GXT5 Lithium-Ion réduisent le coût total de possession jusqu'à 50 % par rapport aux solutions VRLA. En outre, les batteries lithium-ion durent généralement de huit à dix ans, contre trois à cinq ans pour les batteries VRLA, ce qui réduit ou élimine les coûts et les inconvénients liés au remplacement des batteries pendant la durée de vie de l'onduleur.

« Avec cette offre élargie, Vertiv est prêt à capitaliser sur la croissance rapide prévue pour les batteries lithium-ion », a déclaré Karsten Winther, président de Vertiv pour la région EMEA. « L'onduleur Liebert GXT5 Lithium-Ion est compact, polyvalent et nécessite peu d'entretien, ce qui en fait une solution efficace parfaitement adaptée aux sites distants où l'assistance technique sur place est minimale. »

Selon Omdia, l'adoption des batteries au lithium pour les onduleurs dans les datacenters devrait poursuivre sa croissance rapide et bientôt dominer le marché des batteries d'onduleurs, atteignant 65 % des recettes mondiales d'ici à 2030.

Pour plus d'informations sur la gamme d'onduleurs [Vertiv™ Liebert® GXT5 Lithium-Ion](#) ou d'autres solutions d'alimentation et de refroidissement Vertiv, rendez-vous sur [Vertiv.fr](#).

À propos de Vertiv :

Vertiv (NYSE : VRT) propose un ensemble de solutions associant matériel, logiciels, analyses et services en continu, conçues pour favoriser un fonctionnement optimal et sans interruption aux applications critiques de ses clients et capables d'évoluer au rythme de leurs besoins. Vertiv répond ainsi aux enjeux vitaux des datacenters, réseaux de communication et installations commerciales ou industrielles, grâce à son large portefeuille de solutions et de services dans la gestion de l'énergie, le refroidissement et l'infrastructure IT, dans le Cloud comme en périphérie de réseau. Vertiv, dont le siège se situe à Westerville, dans l'Ohio, est implantée dans plus de 130 pays. Pour obtenir de plus amples informations et les dernières nouvelles et informations de Vertiv, veuillez consulter [Vertiv.fr](#).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (« forward-looking statements ») telles que définies par le Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des Etats-Unis, Section 27 du Securities Act, et Section 21E du Securities Exchange Act. Ces déclarations ne sont que des prédictions. Les

événements ou les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui figurent dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent document. Les lecteurs sont invités à consulter les documents déposés par Vertiv auprès de la Securities and Exchange Commission, notamment son dernier rapport annuel (formulaire 10-K) et tout rapport trimestriel ultérieur (formulaire 10-Q), pour prendre connaissance de ces facteurs de risque et d'autres facteurs importants concernant Vertiv et ses activités. Vertiv n'a aucune obligation de mettre à jour ou de modifier ses déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, et rejette expressément toute obligation de le faire.